



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Développer les compétences pour mieux gérer l'eau

37

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2005

COMPTE-RENDU RÉSUMÉ

Le Conseil d'Administration de l'Office International de l'Eau s'est réuni le 7 décembre 2005 dans les locaux d'Athènes Services, 8 rue d'Athènes, Paris 9^{ème}, sous la présidence de M. Jean RENARD.

M. RENARD rappelle que suite à la modification des statuts et aux nouveaux textes sur les associations, l'Assemblée Générale se tient désormais en juin de chaque année couplée alors avec la réunion du Conseil d'Administration par commodité et qu'un autre Conseil d'Administration se tient alors en décembre.

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2005

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juin 2005 a été approuvé à l'unanimité.

II) BILAN D'ACTIVITÉ 2005 – CPO – TRÉSORERIE – ACTUALISATION DES COMPTES

M. DONZIER rappelle que la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), triennale pour la période 2005 à 2007, a été signée le 18 mars 2005 avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Direction de l'Eau et DGAFAI/SAI, pour un montant total de subvention de 8,601 M€ sur 3 ans, dont 2,720 M€ en 2005, y compris 0,100 M€ du SAI.

La CPO porte sur trois objectifs prioritaires de l'activité statutaire de l'Office :

- 1) promouvoir les principes de la gestion intégrée des ressources en eau dans le monde et la bonne gouvernance des services collectifs des eaux,
- 2) développer l'information, le partage des connaissances et l'accès à la documentation en mettant en réseau les acteurs de l'eau, en France, en Europe et dans le monde,
- 3) développer la normalisation des données sur les ressources en eau, les milieux aquatiques et leurs usages et favoriser leur échange, leur gestion et leur accès en France et en Europe.

La CPO ne porte, en application des textes sur les associations et du code des marchés publics, que sur des activités statutaires de l'Office.

M. RENARD rappelle que la Cour des Comptes a porté une appréciation très positive sur la CPO précédente 2002 - 2004 et il remercie à nouveau le Directeur de l'Eau pour l'approche très constructive qui a présidé à la négociation de la nouvelle CPO et pour les délais extrêmement courts dans lesquels elle a été signée, marquant ainsi une nouvelle étape dans les relations partenariales entre l'Association et le Ministère, qui appuie très significativement les activités statutaires qui intéressent l'Etat.

M. DONZIER présente le bilan d'activité de l'année 2005 qui est, outre la signature de la nouvelle CPO, essentiellement marqué par :

- Le site Internet de l'OIEau qui continue sa progression avec notamment le succès persistant de C@rtel. Il est désormais certain que le cap des 3.000.000 de visiteurs par an sera atteint avant la fin 2005,
- La deuxième phase du projet SEMIDE, qui se poursuit en Méditerranée, et dont il faut noter le succès de la réunion des Directeurs de l'Eau Euro-méditerranéens à Rome mi-octobre 2005,
- La coopération franco-mexicaine sur le SINA et les SIRA,
- Les jumelages pré et de plus en plus post-adhésions en Europe Centrale, notamment en Pologne sur l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau, celui sur l'Estonie étant arrivé à son terme,
- Le RIOB avec les projets européens « Twinbasins », « IWRM-net », « WFD-learn » et « Rhine-Net »,
- Les projets de bassins pilotes de l'Irtych et de la Tisza, sur crédits du FFEM et en Roumanie avec Arcadis sur financement européen,
- Plusieurs études pour la Commission Européenne,
- Bien sûr le projet de création du centre de formation en Afrique du Sud,
- Une coopération renforcée avec l'ONEP (Maroc), le CITET (Tunisie) et avec l'Algérienne des Eaux,
- L'expertise pour le Ministère des Affaires Etrangères du volet GIRE de l'Initiative Européenne sur l'Eau en Afrique, en particulier en appui à la création de la future Commission Internationale de la Volta, et plusieurs autres expertises au Kenya, Rwanda, Congo, Ouganda.

Les perspectives de la formation sont conformes aux prévisions, avec 360 sessions inscrites au catalogue, dont 36 nouveaux stages soit 234 thèmes, pour un chiffre d'affaires probable de 3,400 M€.

2005 aura été marquée par une forte activité du RIOB, pour lequel l'Office, en tant que Secrétaire Technique Permanent, est fortement sollicité. Le RIOB a organisé l'Assemblée Générale de son Réseau Régional Méditerranéen à Marrakech fin mai, la conférence « EURO-RIOB » sur la DCE à Namur en septembre. Une réunion exceptionnelle du RAOB aura lieu à Windhoek mi-décembre.

38

Une très forte demande de participation de l'OIEau et du RIOB dans les événements internationaux a été enregistrée en 2005 : Petersbourg, Dushanbe, McAllen, Tachkent, Chiang Raï et Ouargla encore mi-décembre.

Dans ces conditions, M. MONTREDON table sur un bénéfice probable en 2005 d'environ 79.000 € après impôts, et cela malgré la charge supplémentaire due aux augmentations de salaires des deux dernières années qui se cumulent avec une forte augmentation de la valeur du point, soit environ 4,850 M€ en 2005.

M. MONTREDON indique que la trésorerie s'est encore améliorée par rapport à l'an dernier du fait de l'accélération des paiements du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'affacturage, et ceci malgré le report du solde 2004 de la CPO en fin janvier 2005. L'estimation des frais financiers est donc pessimiste à ce stade des prévisions 2005.

Le compte de trésorerie est en effet redevenu largement positif.

M. DONZIER note que certains crédits du Ministère des Affaires Etrangères n'ont été débloqués qu'à l'automne, et qu'il faut tenir compte des décisions du CICID de transfert de crédits à l'AFD notamment pour l'Afrique du Sud...

Suite à ces prévisions, le Conseil d'Administration adopte ce bilan d'activités pour l'année 2005.

Il approuve le budget prévisionnel actualisé pour l'année en cours qu'on peut à ce stade considérer comme pessimiste, malgré la réserve sur l'augmentation rapide de la masse salariale qui érode le résultat par rapport aux années antérieures.

Il remercie à nouveau la Banque Tarneaud, le Crédit du Nord, la Société Générale et la Banque Nationale de Paris pour leur soutien.

Il se félicite de la signature de la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2005-2007 avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, conformément aux accords conclus entre le Président RENARD et le Directeur de l'Eau.

Il demande d'envisager le même dispositif de CPO avec les autres Ministères, notamment avec celui des Affaires Etrangères, de la Santé et celui de l'Equipement, comme préconisé par la Cour des Comptes.

Le Conseil demande à la Direction de garder une grande vigilance sur l'évolution de la masse salariale qui, compte tenu des augmentations de la valeur du point et des requalifications de salaires acquises en 2003 et 2004 ne devra pas dépasser 4,900 M€ pour 2005 y compris toutes les mesures envisagées de revalorisation des salaires et primes en cours de discussion avec les syndicats, au sein du Comité d'Entreprise.

M. DONZIER indique que cet objectif de modération devra être atteint, mais qu'après les années de restructuration et de blocages salariaux, il était normal de faire bénéficier le personnel, qui s'est fortement impliqué, des bénéfices. Il ne faudrait pas que la hausse totale en année pleine entraîne en 2005 une nouvelle dégradation des comptes. Il négocie avec les syndicats un système d'intéressement aux résultats et espère que le paiement d'une prime 2005 exceptionnelle sera possible comme l'an dernier, où au titre du résultat 2004 un 13^{ème} mois complet (100 %) a pu être versé à tous en plus d'une prime fixe de 400 € nets payée en avril dernier à la clôture.

Le Conseil d'Administration soutient l'approche du Directeur Général pour négocier une politique salariale liée aux résultats de l'Office, voire à la performance individuelle des agents et à leurs responsabilités hiérarchiques réelles, dès lors que l'inflation est déjà couverte par les augmentations officielles de la valeur du point dans le cadre de la convention collective.

III) NÉGOCIATIONS SALARIALES – PRIMES – ACCORDS D'ENTREPRISE – PER DIEM

M. DONZIER rappelle que l'année 2005 aura été marquée par de fortes revalorisations de la valeur du point au titre de la convention collective des organismes de formation, qui dépassent significativement le taux d'inflation.

Après les remises à niveau des trois dernières années, il n'est plus prévu d'augmentations individuelles autres que celles résultant d'un changement de poste et de responsabilité ou d'un encouragement aux jeunes embauchés après une période d'essai positive.

Il est prévu par contre de faire bénéficier significativement le personnel des bons résultats de l'association, pour partie en % supplémentaire de la prime annuelle (75 % d'un mois de salaire), et sous forme de prime exceptionnelle, comme au titre de 2004.

Un accord d'intéressement a été proposé qui ne pourra entrer en vigueur qu'au titre de 2006, s'il est signé avant le 30 juin prochain.

Dans la limite des résultats définitifs de 2005, le Conseil d'Administration demande au Directeur Général d'envisager, dans le cadre des négociations salariales pour 2005 et 2006, l'attribution de la prime défiscalisée exceptionnelle de 1.000 € nets annoncée par le Gouvernement, qui devrait être officialisée avant la fin de l'année.

Deux autres accords d'entreprise sont en cours de négociation concernant l'annualisation des temps partiels et la création d'un compte épargne temps.

L'extension du système des primes de sujétions spéciales sera également envisagée.

En ce qui concerne les per diem, les changements demandés par l'URSSAF sur les différentiels entre les per diem officiels français et ceux de l'Union Européenne ou des Nations Unies, ont ouvert un débat interne au sein du personnel : une note de service de la DG ouvrira le choix pour les collaborateurs en déplacement entre le remboursement au réel et le per diem de l'URSSAF, avec quelques dérogations pour le per diem UE chargé, dans certains pays.

IV) PRÉVISION D'ACTIVITÉ 2006 – BUDGET PRÉVISIONNEL

L'activité 2006 se situera dans le prolongement de celle de 2005 pour les projets pluriannuels déjà en cours (centre de formation en Afrique du Sud, SINA/SIRA au Mexique, Tisza, ...).

Pour 2006, le CNFME prévoit 386 sessions de formation au catalogue, soit 262 thèmes de stages pour un chiffre d'affaires de 3,400 M€.

Il y aura 12 stages expérimentaux sur les déchets ménagers et 22 stages seront décentralisés sur des sites partenaires dont Nancy.

La CPO 2005-2007 avec le MEDD prévoit un financement de 2,867 M€ en 2006 pour les 3 catégories d'activités statutaires soutenues par le Ministère, dont 100.000 € au titre du SAI.

Enfin, pour la Coopération Internationale, bien sûr le Forum Mondial de l'Eau de Mexico sera le fait marquant du 1^{er} trimestre 2006.

Il faut noter le démarrage du jumelage Turquie, dont le contrat est difficile à négocier dans le détail et, espérons-le, le financement par l'UE de SADIEau et de IWRM-NET II.

Il devrait être possible de signer avec le Ministère de l'Equipement une CPO portant sur la promotion du système français de gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement municipaux, suite aux réunions positives des 29 avril et 6 juillet 2004.

Dans ces conditions, le budget prévisionnel 2006 s'établirait à 9,734 M€ en produits et 9,499 M€ en charges d'exploitation dont 5,073 de masse salariale, soit une hypothèse de résultat net après impôt sur les sociétés de l'ordre de 94.000 €, hors produit exceptionnel de la vente de la 2^{ème} tranche du bâtiment de Sophia-Antipolis.

V) SITUATION DES CONTENTIEUX

L'Office a contesté le redressement effectué par l'URSSAF sur les sommes versées aux fonctionnaires intervenant dans les jumelages pré-adhésion en Europe de l'Est.

Par lettre du 15 novembre 2004, l'URSSAF des Alpes-Maritimes nous a fait savoir que la Commission de Recours Amiable avait rejeté notre demande. Il a été décidé de faire appel de cette décision, tout en demandant au Ministère de l'Ecologie de saisir le SGCI, afin de clarifier une position du Gouvernement sur ce problème, qui doit évidemment concerner tous les opérateurs de jumelages.

Ce dossier n'a pas avancé depuis le printemps dernier malgré les relances au SGCI.

Il semble qu'il existerait une circulaire du Ministère du Budget précisant le dispositif à appliquer : nous essayons de nous la procurer.

Comme déjà dit, un problème de même nature a surgi avec les per diem UN et CE, lorsqu'ils dépassent le per diem officiel français. M. DONZIER rappelle qu'il faut généraliser à tout l'Office le remboursement aux frais réels ou au per diem URSSAF, même s'il est globalement défavorable aux agents qui se déplacent souvent hors de l'Union Européenne. Le per diem UE chargé devrait être utilisé pour un petit nombre de pays.

Le Ministère des Affaires Etrangères a également des difficultés pour clore le dossier du précédent Conseiller Résident à Varsovie, dans le cadre du jumelage avec la Pologne, dont le contrat a dû être résilié suite à un accident de santé (problème d'indemnité, de congés et de remboursement au CFCU d'avances sur frais ...).

VI) VENTE DU BÂTIMENT DE SOPHIA-ANTIPOLIS

Le 1^{er} lot de 200.000 € a été acquis par la Fondation Sophia-Antipolis, qui a fait valoir son droit de préemption. Les actes authentiques ont enfin été signés le 17 décembre 2004.

La Fondation Sophia-Antipolis a également fait part de son souhait d'acheter le 2^{ème} lot au prix initial de l'estimation des Domaines en 2002, soit 384.000 €.

Le Conseil d'Administration a pris acte, malgré l'amélioration spectaculaire de la trésorerie, de la nécessité de concrétiser la vente de la deuxième partie du bâtiment de Sophia-Antipolis (bureaux et parkings) non occupée directement par la Direction de la Coopération Internationale, sur la base de la proposition de la Fondation Sophia-Antipolis.

Le service des domaines a été sollicité pour estimer la hausse des prix immobiliers depuis sa première estimation déjà ancienne : sa nouvelle estimation s'élève à 496.000 € et 25.500 € pour les parkings associés. Cette estimation sera soumise à la Fondation Sophia-Antipolis pour accord.

M. DONZIER rappelle que la vente est soumise statutairement à une autorisation préalable du Préfet de Paris.

Le Conseil d'Administration donne son accord au Président pour signer la promesse de vente sur la base actualisée par les Domaines à 496.000 € + 25.500 € de parkings, compte tenu des pouvoirs déjà donnés par l'Assemblée Générale du 26 juin 2003 et confirmés le 16 juin 2005, avec clause suspensive de l'autorisation préalable du Préfet de Paris.

VII) RIOB ET PRÉPARATION DU IV^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU DE MEXICO

Le RIOB a proposé aux Autorités mexicaines, au Conseil Mondial de l'Eau et au GWP d'organiser des sessions sur la participation du public et des usagers de l'eau dans la gestion des bassins, sur la Directive-Cadre et sur la gestion des bassins transfrontaliers, le 18 mars 2006 à Mexico, dans le cadre du thème "GIRE" du IV^{ème} Forum Mondial.

Afin de préparer ces sessions et de mobiliser ses membres, le RIOB a organisé en 2005 trois grandes réunions préparatoires régionales :

1. du 23 au 25 mai, à Marrakech (Maroc), pour le Bassin de la Méditerranée : avec l'Assemblée Générale du REMOB,
2. du 29 septembre au 1^{er} octobre, à Namur (Wallonie - Belgique), avec la 3^{ème} Assemblée du "Groupe des Organismes de Bassins Européens pour l'Application de la Directive-Cadre",
3. en décembre, à Windhoek, pour une réunion exceptionnelle du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB).

Le Secrétariat du RIOB a participé en outre à la Conférence Internationale sur l'Eau en Asie Centrale, les 30 et 31 mai 2005 à Dushanbe (Tadjikistan). Une mission a aussi été organisée en Ouzbékistan. M. DONZIER a également été invité aux Conférences de Petersbourg et d'Alger au début de l'année, ainsi qu'à celles de Wroclaw, de McAllen (CILA) et de Chiang Raï (MRC). Il se rendra encore à Oujda en décembre.

Des contacts sont en cours avec nos collègues japonais pour la consolidation du Réseau Asiatique des Organismes de Bassin.

En liaison avec le Conseil de l'Europe, le Secrétariat International de l'Eau et Solidarité-Eau-Europe, le RIOB et l'OIEau ont également été des partenaires actifs de la semaine consacrée à l'approche citoyenne de la gestion de l'eau, à Strasbourg (France), du 17 au 21 octobre 2005.

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu au Mexique : le RIOB devrait animer 4 sessions officielles le 18 mars 2006 sur la gestion par bassins et l'OIEau une session avec la CONAGUA sur les Systèmes d'Information sur l'Eau le 21 mars 2006. Un mini stand est envisagé sur la « Water Fair ».

A l'initiative des Ministères de l'Ecologie et des Affaires Etrangères, un « Partenariat Français pour Mexico (PFM) a été constitué, et l'OIEAU, PSEAU et l'ASTEE conjointement, animent « l'Equipe de Coordination France » (ECF).

VIII) ACTIONS DE L'OIEAU EN RÉGIONS

M. DONZIER rappelle les dossiers déposés auprès des autorités régionales du Limousin en ce qui concerne les investissements de rénovation, d'extension et de sécurité à Limoges et La Souterraine.

Il insiste sur la nécessité de réaliser d'urgence les améliorations indispensables en matière d'hygiène et de sécurité tant des personnels que des stagiaires en Limousin. La Ville de La Souterraine doit encore procéder à des travaux d'aménagement de sécurité dans le bâtiment qui lui appartient, où est installé le laboratoire et où nous avons régulièrement des problèmes notamment d'évacuation des gaz.

Le Conseil d'Administration charge M. PREUX de refaire un point précis avec la municipalité.

Pour les autres projets à la Souterraine, les choses ont bien avancé dans le cadre d'un tour de table multifinanceurs s'appuyant sur des crédits du FEDER, modèle complexe ayant déjà prévalu pour le précédent projet de Pôle Régional de l'Eau.

M. PREUX rappelle que conformément à la demande de la Cour des Comptes, la convention avec la Ville de La Souterraine pour l'exploitation de la station d'épuration communale n'a pas été reconduite après le 31 décembre 2004, mais que l'OIEau apporte un appui technique à la ville qui exploite désormais en régie.

Le FEDER ne peut financer de projets à Limoges même, ce qui oblige à revoir le plan de financement avec les Autorités Locales, pour les investissements dans cette ville.

Les relations avec la Ville de Limoges et son Service des Eaux sont excellentes.

Le déclassement du terrain d'emprise de la voie communale pour permettre l'extension du CNFME à Limoges est acquis et il reste à régulariser les baux emphytéotiques sur les terrains municipaux.

Cette extension nécessite le recours à un emprunt, dont le principe est acquis auprès de la BNP, sur la base du projet chiffré de l'architecte, soit 380.000 € à emprunter sur un total de 491.292 €, compte tenu de la subvention de 105.000 € de la Région Limousin et des travaux de sol réalisés en régie par la Ville de Limoges.

Le Conseil d'Administration donne son accord, sous réserve de l'approbation par le Préfet de Paris, pour la réalisation de cet emprunt de 380.000 € sur 10 ans à la BNP à un taux de 4,35 % proposé et avec une hypothèque sur le bâtiment financé.

M. DONZIER rappelle qu'une douzaine de stages sont inscrits depuis 2004 au catalogue du CNFME pour être réalisés à Nancy.

M. DONZIER indique que les discussions avec le SIAAP pour une collaboration dans le cadre du réaménagement de la halle technique de la station d'épuration de Colombes, n'ont pas avancé.

IX) PROJET DE LOI SUR L'EAU : ONEMA

M. RENARD rappelle ses échanges positifs avec le Directeur de l'Eau et le Cabinet du MEDD, dont les conclusions sont rassurantes pour l'avenir de l'Office, même si tout n'est évidemment pas réglé puisque la loi n'est pas encore votée.

Le MEDD s'est engagé à faciliter, tant sur le plan économique que social, les éventuelles évolutions de l'Office, que pourrait engendrer la création de l'ONEMA en ce qui concerne la gestion des données, et veiller au maintien de son équilibre financier et à ce que les intérêts des agents de l'OIEau soient à préserver.

La période 2005-2007 sera mise à profit pour gérer sans rupture les transitions douces qui seraient éventuellement nécessaires au titre de la CPO.

Les activités statutaires de l'Office, intéressant le MEDD, telles que la formation professionnelle ou la coopération internationale « opérationnelle » ne devraient pas, a priori, être concernées par le projet de création de l'ONEMA.

Le Conseil d'Administration a rappelé que le rôle statutaire de l'OIEau en tant que « centre français de normalisation des données sur l'eau » et de service commun de documentation devait être préservé, tout comme ses interventions sur le marché européen dans ce domaine.

Le Directeur de l'Eau a invité M. DONZIER à participer au groupe de travail du MEDD sur les missions et les statuts de l'ONEMA, où il semble acquis que le nouvel établissement public ne cherchera pas à récupérer en régie les tâches déjà effectuées par d'autres organismes dont l'OIEau, et qu'il contractualisera avec les opérateurs compétents pour cela.

Les syndicats de l'OIEau sont très mobilisés contre le projet d'ONEMA, malgré ces messages plutôt positifs pour l'avenir de l'OIEau.

Le Conseil souhaite obtenir le plus rapidement possible de l'Administration des précisions sur l'évolution du Système National d'Information sur l'Eau et des activités documentaires au 1^{er} Janvier 2007, si la création effective de l'ONEMA était votée par le Parlement, et son articulation avec les tâches exercées par l'OIEAU et soutenues par le MEDD au titre de la 3^{ème} année de la CPO en cours et bien sûr sur les perspectives de développement dans le cadre de l'ONEMA à partir de 2008.

X) QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'Administration a également évoqué les différentes questions suivantes :

- ◆ la convention passée avec la CONAGUA au Mexique et le projet à la signature avec l'ANA au Brésil;
- ◆ les publications 2005 : la Lettre du RIOB et la refonte des Nouvelles, d'Information-Eaux et l'édition de nouveaux cahiers techniques avec des maquettes rénovées ;
- ◆ l'acquisition d'un nouveau stand transportable pour les manifestations à l'étranger ;
- ◆ les statistiques détaillées d'accès aux sites Internet ;
- ◆ la convention de groupement pour la conduite des programmes de recherche sur l'eau dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif Central, notamment le projet « Aquadoc-Inter MC » ;
- ◆ la liste mise à jour des téléphones portables de service attribués aux cadres susceptibles de déplacements fréquents ;
- ◆ le Séminaire d'encadrement de l'OIEau, qui s'est tenu à la Cazine, à la rentrée dernière et qui a été un beau succès et qui démontre la mobilisation très forte de nos collaborateurs.

Le Conseil d'Administration a de nouveau félicité la Direction et tout le personnel de l'association pour les bons résultats économiques qu'ils ont obtenus, permettant le rétablissement des grands équilibres de l'OIEau, et les a encouragé à poursuivre leurs efforts, notamment pour s'adapter à un nouveau contexte français et européen de plus en plus concurrentiel.

Le Président



